2024_5_AC_Jurys_examens_IAE_CESU_Finance

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :
Le jury du Certificat d'Etudes Supérieures Universitaires **Finance** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Kiane GOUDARZI
Suppléant(e) : Cécile BOZZO

Liste des membres : Cécile BOZZO, Aurélie HEMONNET-GOUJOT, Valérie MATHIEU

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membre titulaire Valérie MATHIEU / suppléant Antonin RICARD

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puyricard , le 20/11/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises